

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ du Jeudi 20 Décembre 2007 à Cruzille à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Cruzille sous la présidence de Monsieur BERTHAUD Guy, Président.

Etaient présents Mmes COLLANGE, CHALMANDRIER, CLEMENT, DREVET, TROUSSEAU, CHEVALIER et Mrs PENOT, GUILLET, CAUBET, MORNAND, COURBET, BALDASSINI, DEDIENNE, CHEVALIER, DESMAIZIERES, CONRY, DUMONT, BUSSET, SURGAND, PERRIN et BOUDIER.

1 – Le compte rendu de la réunion de Conseil de Communauté du 4 Octobre 2007 qui a eu lieu à Lugny est approuvé à l'unanimité.

2 – Pays d'Art et d'Histoire

Adhésion

Les nouveaux statuts ont été adoptés. Dans le cadre de la compétence Aménagement de l'Espace, la Communauté de Communes peut donc participer à l'étude et à la mise en œuvre du Pays d'Art et d'Histoire. Les membres du Conseil acceptent d'adhérer au Pays d'Art et d'Histoire.

Désignation des membres

La Communauté de Communes doit être représentée par 24 élus (12 titulaires et 12 suppléants) à l'Assemblée Générale Ordinaire et 4 élus (2 titulaires et 2 suppléants) au Conseil d'Administration.

Titulaires à l'Assemblée Générale Ordinaire :

Mmes DREVET et Mrs VACANT, GUILLET, BOUDIER, GUYONNET, DUMONT, DESMAIZIERES, GOYARD, CHEVALIER, ROBELIN, POURMONET et DEDIENNE.

Suppléants :

Mmes CLEMENT, TROUSSEAU, CHALMANDRIER, ANTIGA, CANITROT, COLLANGE et Mrs CAUBET, GUILLOUX, BERTHAUD, PHILIPPON, SURGAND et BRETIN.

Titulaires Conseil d'Administration :

Mmes DREVET et Mr DEDIENNE

Suppléants :

Mme CLEMENT et Mr BERTHAUD

3 – Annulation Délibérations

Délibération du 4 Octobre 2007 : Paiement par Chèque Emploi Service Universel

La Préfecture déclare la délibération illégale et demande son retrait car l'acceptation de ce mode de règlement implique la prise en charge par la collectivité du coût des commissions de traitement appliquées par les émetteurs. Le Conseil annule la délibération relative au paiement par Chèque Emploi Service Universel.

Délibérations du 5 Septembre 2007 : Location plans d'eau et Autorisation signature convention de mise à disposition des plans d'eau et des terrains les bordant

La Préfecture souhaite que la Communauté de Communes retire les délibérations relatives aux plans d'eau car elle ne possède pas de compétence qui pourrait l'autoriser à signer une convention de mise à disposition ou à fixer le montant de leur location. Les délibérations sont donc retirées.

Délibération du 5 Septembre 2007 : Vente terrain zone artisanale Monsieur GILLET

Le Conseil annule la délibération fixant le prix du terrain de la zone artisanale à 7,50 € le m² suite à la demande de la Préfecture qui a souhaité que les services de France Domaine interviennent pour estimer ce terrain.

4 – Paiement par Chèque Emploi Service

Suite au retrait de la délibération, du 4 Octobre 2007, les membres du Conseil ont à nouveau délibéré et accepté d'adhérer au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (15 : pour - 8 : abstention). Le président est autorisé à signer le contrat relatif aux conditions particulières d'affiliation.

5 – Vente terrain Zone artisanale Monsieur GILLET suite à l'estimation de France Domaine

Les services de France Domaine ont estimé la parcelle d'une superficie de 1 715 m² à 12 860 €. Le Conseil approuve cette décision.

6 – Signature avenant marché exploitation déchetterie intercommunale

Le marché relatif à l'exploitation de notre déchetterie intercommunale passé le 3 décembre 2001 avec Bourgogne Recyclage se termine le 31 Décembre prochain. Or, les délais de consultation ne nous permettent pas de renouveler le marché avant ce terme, cela est la raison pour laquelle le marché sera renouvelé pour une durée de 3 mois. Le Conseil mandate le Président pour la signature de l'avenant.

7 – Décisions modificatives

DM 7 : Virement du compte Dépenses Imprévues Investissement sur le Compte Remboursement d'Emprunts

Débit : compte 020 : 13 000 €

Crédit : 1641 : 13 000 €

DM 8 : Virement du chapitre 11 : Charges à caractère général sur le chapitre 12 : Charge de personnel

Débit : compte 611 : 20 000 €

Crédit : compte 64111 : 8 250 €

compte 64131 : 4 041 €

compte 6451 : 7 709 €

DM9 : Virement du compte 6064 : fournitures administratives sur le compte 6815 : provisions pour créances à risque

Débit : compte 6064 : fournitures administratives

Crédit : compte 6815 : 1 000 €

8– Création poste Adjoint administratif 1^è Classe

Mlle Nelly JAZE ayant obtenu l'examen professionnel du grade d'Adjoint Administratif de 1^è Classe, Mr BERTHAUD propose de supprimer le poste d'Adjoint Administratif de 2^è Classe à raison de 35 heures hebdomadaire et de créer un poste d'Adjoint Administratif de 1^è Classe pour une durée identique à compter du 1^{er} Janvier 2008.

9 – Création poste Infirmière de Classe supérieure

Mme Mireille BENOIT qui justifie de 10 ans de services effectifs et se trouve au 6^è échelon du grade d'Infirmière de Classe Normale requiert les conditions nécessaires pour un avancement au grade d'Infirmière de Classe Supérieure au 1^{er} Janvier 2008. Le poste d'Infirmière de Classe Normale à raison de 35 heures hebdomadaire sera donc supprimé et un poste d'Infirmière de Classe supérieure sera créé pour une même durée à partir du 1^{er} janvier 2008.

10 – Travaux Fleurville

Monsieur SURGAND qui s'est rendu à deux réunions de chantier explique que les travaux de démolition sont terminés. La réception définitive des travaux est prévue le 17 Mars 2008 d'après le planning de chantier transmis par le maître d'œuvre.

12 – Halte Garderie Cruzille

Madame Karine RATTEZ, architecte a évalué le montant des travaux à 39 540,36 €TTC, ses honoraires s'élèveront à 3 954,04 € TTC.

Il convient que la commune de Cruzille mette ses locaux à disposition de la Communauté de Communes. Le Conseil mandate le Président pour traiter soit par bail emphytéotique de 18 ans soit par convention suivant les recommandations de la Préfecture.

11 – Questions diverses

Adhésion Comité National d'Aide Sociale

La loi 2007-209 du 19 février 2007 instaure un nouveau droit pour les agents de la fonction publique territoriale qui consiste à mettre en place des prestations sociales pour le personnel de la collectivité. La Communauté de Communes adhérera au CNAS à compter du 1^{er} Janvier 2008. Le taux de cotisation décidé par le CNAS en 2007 est de 0,74 % de la masse salariale des agents à temps complet ou incomplet. Mme CLEMENT et Mle JAZE ont été désignées élu et agent responsable du CNAS au sein de la collectivité.

Festival des Musiques Rares 2008

Un bilan du Festival 2007 et la présentation du projet 2008 seront réalisés en janvier prochain. Il convient d'ores et déjà d'établir une demande de subvention pour le Conseil Général. Les membres du Conseil autorisent le Président à solliciter une subvention de 2 000 € pour le 5^e Festival des Musiques Rares

Villa Titus

Monsieur BERTHAUD présente le projet concernant la Villa Titus qui consiste en la construction d'une villa selon la méthode Gallo Romaine. Il rencontrera à ce sujet, le Secrétaire Général accompagné de Monsieur PENOT car la commune de Bissy la Mâconnaise dispose de terrains d'une superficie de 4 hectares qui pourraient être mis à disposition pour cette réalisation. Le Président souligne l'intérêt touristique du projet aux conseillers qui sont tout à fait favorables.

Portage des repas à domicile

L'hôpital local de Tournus qui assurait le portage des repas quotidien pour les personnes âgées de certaines communes de la Communauté de Communes a informé qu'il ne pourrait plus assurer cette prestation à compter du 1^{er} Février 2008. Des contacts ont été pris avec divers organismes mais il semblerait que seule l'Association de Saint Gengoux le National intervienne sur notre secteur. Elle propose une livraison tous les deux jours sans le pain. L'hôpital de Pont de Vaux sera également contacté. Sans autre proposition avant le 10 Janvier 2008, il conviendra de faire appel aux services de l'Association de Saint Gengoux le National.

Emploi tremplin

Madame DREVET demande des informations au sujet de l'emploi tremplin. Madame CLEMENT explique que le Conseil Régional a souhaité une nouvelle présentation du dossier qui fasse apparaître distinctement les subventions et les participations.

Le Président,

Guy BERTHAUD